

Questions orales

Je conviens avec le député que la plupart des provinces contribuent bien moins que le gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire. Le secrétaire d'État et les ministres de l'éducation discutent actuellement d'une meilleure utilisation de l'aide financière que le gouvernement fédéral accorde à cet égard. Ils semblent relativement bien s'entendre et devraient vraisemblablement trouver une solution satisfaisante à ce problème.

Par ailleurs, je dois dire au député que le gouvernement n'a pas le pouvoir—et ne cherche pas à l'avoir—de dire aux provinces comment dépenser leur propre argent.

Mme le Président: J'invite le ministre à répondre d'une façon plus concise. Je trouve qu'il y met trop de temps.

M. Blaikie: Ce que le ministre des Finances est essentiellement en train de nous dire, madame le Président, c'est que le gouvernement libéral espère qu'en laissant un erreur se perpétuer, elle finira par se redresser, imitant en cela les gouvernements progressistes conservateurs de certaines provinces, et qu'il va trouver une solution . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit poser une question.

ON DEMANDE SI LES PROGRAMMES SONT ENCORE CONSIDÉRÉS
COMME ÉTABLIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le gouvernement ne considère-t-il plus ces programmes comme établis? Le titre même de la loi parle de financement des programmes établis. A-t-il cessé de considérer ces programmes comme tels? Pourquoi poursuit-il une ligne d'action dont tout le monde souffrira dans l'enseignement postsecondaire, en particulier les provinces qui, quoi qu'en dise le ministre, verront leur financement diminuer comparativement à ce qu'elles recevraient autrement, si le gouvernement n'avait pas appliqué le programme des 6 et 5 p. 100? Ne nous racontez pas d'histoires à propos d'augmentations.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député peut être assuré que ces programmes continueront d'être des programmes établis. Tout changement qui devrait s'effectuer par la voie législative devra passer par la Chambre.

Je puis dire à mon collègue que j'ai discuté de la question avec les dirigeants de l'Association canadienne des universités et collègues du Canada quand je les ai rencontrés l'automne dernier. Ils se sont dits prêts, au nom de l'austérité à laquelle nous devons tous nous soumettre au Canada, à accepter le plafonnement des hausses à 6 et 5 p. 100 pour les deux prochaines années.

Je loue l'Association canadienne des universités et collègues pour l'attitude sérieuse qu'elle a adoptée et j'invite mon collègue à suivre son exemple.

LA RADIODIFFUSION

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES
SERVICES FOURNIS AUX RÉGIONS DU NORD

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, le ministre des Communications a déposé la semaine dernière un document relatif à une stratégie nationale de la radiodiffusion. Ce document portait entre autres sur la radiodiffusion à l'intention des autochtones et de leurs associations dans le Grand Nord. Le ministre peut-il préciser ce qu'il propose à cet égard?

• (1430)

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Je sais que mon interlocuteur et les autres députés, du moins ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, veulent entendre ce que j'ai à dire à ce sujet. J'ai toujours manifesté un grand intérêt à l'égard de la radiodiffusion destinée aux habitants du Nord, et plus particulièrement aux associations qui les représentent. Aussi suis-je très heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que le gouvernement a décidé d'accorder 40 millions de dollars à diverses sociétés de communication autochtones de diverses régions du pays à des fins de radiodiffusion.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Sachant à quel point le leader de l'opposition s'intéresse à toute cette question de la radiodiffusion destinée aux habitants du Nord, je tiens à signaler que nous avons également énoncé publiquement aujourd'hui les cinq principes adoptés à cet égard. Nous visons notamment à intensifier les services de radiodiffusion à l'intention des collectivités isolées, dossier auquel le député s'intéresse de très près, et notre stratégie rejoint la décision annoncée hier par le CRTC, voulant que CANCOM puisse mettre quatre canaux de télévision supplémentaires à la disposition des habitants du Nord.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉDUIRE LES TAXES SUR
L'ESSENCE SANS PLOMB

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle touche à la fois l'emploi et les prix à la consommation. Hier, le ministre de l'Environnement a annoncé, à Toronto, qu'il prévoyait restreindre, voire éliminer complètement la consommation d'essence au plomb. Étant donné que cette politique forcerait les consommateurs canadiens à acheter exclusivement une essence sans plomb, beaucoup plus chère, le ministre envisagerait-il, tout d'abord, de réduire toutes les taxes fédérales sur l'essence sans plomb et, deuxièmement, de demander à Petro-Canada de montrer la voie en réduisant le prix de base de cette essence, laquelle, selon les fonctionnaires d'Environnement Canada, serait vendue beaucoup trop cher par rapport à l'essence au plomb, étant donné les prix de revient comparatifs des deux carburants?